

Formations pour l'enseignement au degré secondaire II professionnel et au degré tertiaire B (année scolaire 2018-2019)

B. Profil et conditions d'admission (partie 2)

	PROFIL		CONDITIONS D'ADMISSION (PARTIE 2)		
	Orientation / La formation prépare à enseigner :	Pratique professionnelle ou expérience en entreprise	Prérequis en matière d'enseignement professionnel	Admission sur dossier	Titre délivré
EHB IFFP IUFPF	Dans les cours inter-entreprises et dans d'autres lieux de formation comparables, dans des écoles de métiers ou dans d'autres institutions de formation à la pratique professionnelle reconnues	Pratique professionnelle : au moins deux ans dans le domaine de la formation dispensée (art. 45, let. b OFPr)	Emploi de formateur	Possible	Certificat
	Branches professionnelles en école professionnelle	Expérience en entreprise : À titre <i>accessoire</i> : au moins six mois dans le domaine de la formation dispensée (art. 46, al. 1, let. c OFPr) À titre <i>principal</i> : en principe au moins six mois en lien avec le domaine professionnel concerné	À titre <i>accessoire</i> : 1. Emploi à titre accessoire dans une école professionnelle et 2. Recommandation écrite d'une école professionnelle À titre <i>principal</i> : 1. Cours spécialisés dans une école professionnelle (au moins quatre cours par semaine pendant une année scolaire) 2. Et recommandation écrite d'une école professionnelle	Possible	À titre principal : Diplôme À titre accessoire : Certificat
EHB IFFP IUFPF	En école supérieure	Expérience en entreprise : À titre <i>accessoire</i> : au moins six mois dans le domaine de la formation dispensée (art. 46, al. 1, let. c OFPr) À titre <i>principal</i> : en principe au moins six mois en lien avec le domaine professionnel concerné	À titre <i>accessoire</i> : 1. Emploi à titre accessoire dans une école supérieure 2. Recommandation écrite d'une école supérieure À titre <i>principal</i> : 1. Cours spécialisés dans une école supérieure (au moins 4 cours par semaine pendant une année scolaire) 2. Et recommandation d'une école supérieure	Possible	À titre principal : Diplôme ; À titre accessoire : Certificat
	Culture générale en école professionnelle	Expérience en entreprise : Au moins six mois dans une entreprise n'appartenant pas au domaine de la formation	1. Cours d'enseignement général dans une école professionnelle (au moins trois leçons par semaine pendant une année scolaire) 2. Et recommandation écrite d'une école professionnelle	Possible	Diplôme
EHB IFFP IUFPF	Branches de la maturité professionnelle (pour enseignants autorisés à enseigner au gymnase) ⁽¹⁾	Expérience en entreprise : Six mois minimum	(Le cas échéant : recommandation de l'employeur)	Possible	Certificat (complémentaire)
EHB IFFP IUFPF	Branches de la maturité professionnelle	Expérience en entreprise : Au moins six mois dans une entreprise n'appartenant pas au domaine de la formation	1. Cours dans une filière de maturité professionnelle (au moins 4 cours par semaine pendant une année scolaire) 2. Recommandation écrite d'une école de maturité professionnelle	Possible	Diplôme

EHB IFFP IUFPF – Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle. OFPr – Ordonnance sur la formation professionnelle.

Note :

(1) En coopération avec la Haute École pédagogique Berne, Jura, Neuchâtel (HEP BEJUNE), la Haute École pédagogique Vaud (HEP VD) et la Haute École pédagogique Valais (HEP VS).

Source : Institut fédéral de la formation professionnelle (EHB IFFP IUFPF) (novembre 2019).

Réalisation du tableau : EHB IFFP IUFPF et Institut de recherche et de documentation pédagogique (2019).